



Campagne de vaccination HPV pour les élèves de 5ème

publié le 11/09/2023

Objet : Vaccination HPV au collège – Autorisations parentales à compléter

A l'attention des parents d'élèves de 5ème

Afin de protéger les enfants contre les papillomavirus (associés à de très nombreux cancers et autres pathologies chez les femmes et les hommes), la vaccination contre les HPV est proposée dès cette année aux élèves de 5ème par une équipe de professionnels de santé qui se rendra directement au collège.

Cette vaccination comprend deux doses qui seront réalisées, l'une à l'automne et l'autre au printemps. Pour les élèves ayant déjà reçu 1 dose, il est possible de recevoir leur 2ème dose au collège. Cette vaccination est l'occasion de protéger votre enfant contre de nombreux cancers.

L'autorisation des deux représentants légaux, ou du représentant légal unique le cas échéant, est nécessaire pour réaliser la vaccination de votre enfant au collège.

Chaque représentant légal doit exprimer son accord ou son refus. Vous devez pour cela :

- soit compléter ensemble un seul formulaire,
- en cochant la case « les représentants s'engagent conjointement »,
- ▶ soit un formulaire chacun.

Nous vous remercions d'effectuer cette démarches au plus tôt (avant le 28 septembre, date de fermeture de la plateforme) : CLIQUER SUR LE LIEN <https://demat.social.gouv.fr/commen...>  POUR COMPLETER LE FORMULAIRE

Si vous avez besoin de plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site VACCINATION HPV. Vous avez la possibilité de poser vos questions, via un formulaire sécurisé, avec une réponse rapide assurée. N'hésitez pas aussi à prendre l'avis de votre médecin, pharmacien, infirmier ou sage-femme.

Documents joints

 [inca036_depliant_148x210_hpv_education_nationale_mai_2023_def](#) (PDF de 1.1 Mo)

 [courrier_vaccination-hpv_college-2b](#) (PDF de 59.9 ko)